



Contribution /Amendements Commission 4 Congrès de Biarritz 2020

I. Amendements de forme :

Cette résolution comporte beaucoup de sigles qu'il conviendra d'expliquer soit en écrivant en entier ou en faisant des renvois en bas de page. En effet, si pour les militants aguerris cela ne semble pas nécessaire, ces textes ont vocation à irriguer l'ensemble du réseau adhérents et agents et il n'est pas évident qu'ils sachent par exemple que le CLR est le Comité de liaisons des retraités, ni même que VISA signifie Vigilance initiatives syndicales Antifascistes.

EFS signifie Espaces France Services et non Etablissements France Services

Le titre du I A pourrait être complété en ajoutant et à la retraite à Par un suivi personnalisé sur toute la carrière.

II. Amendements de fond :

Il nous semble qu'il faut **ajouter un paragraphe sur le fonctionnement de Solidaires Finances Publiques** qui lui est bien propre et singulier et qui peut être de nature à donner envie de militer ou d'adhérer.

Il faudrait donc rappeler que notre syndicat fonctionne par capillarité c'est à dire que la parole des agents est recueillie par les militants de proximité qui en débattent, la remontent en commission régionale puis au conseil syndical organe directeur. De même, une fois les décisions prises par l'organe directeur en prenant en compte les avis du terrain, les CSR puis les militants locaux transmettent « à la base » les informations et décisions prises **au consensus** qui met en œuvre ou explicite le revendicatif.

Il nous semble nécessaire de rappeler que notre communication envers nos adhérents mais aussi mandants est aussi bien montante que descendante et que les décisions prises ou le revendicatif sont le fruit d'un travail collectif dans lequel chacun peut prendre sa place et participer.

L'illustration peut être faite via les CNS dans lesquelles nous invitons des adhérents qui ne sont pas forcément des militants (au sens investis activement dans les bureaux de section) etc.

Il nous semble également important de remettre en lumière notre idée du consensus dans la prise de décision au sein de notre organisation. Or nous avons ces derniers temps tendance à perdre de vue cette notion au profit de décisions prises à la majorité.

Nous sommes très attachés au consensus (qui reste un défi difficile à relever) car nous pensons que celui-ci permet de faire partager au plus grand nombre les décisions prises et est forcément de nature à engendrer la réussite des actions que nous tentons de mettre en œuvre sur le terrain. C'est selon nous à ce prix que nous arriverons à engager une dynamique d'actions syndicales nationales et coordonnées sur l'ensemble du réseau DGFIP et du territoire en emportant l'adhésion de l'ensemble des militants chargés de mettre en œuvre la stratégie sur le terrain.

On pourrait ainsi écrire Solidaires Finances Publiques s'engage à faire vivre le consensus dans son processus de décisions et à tous les niveaux de son organisation.

Nous pensons que ces réflexions peuvent s'intégrer dans la partie II de la résolution peut -être partie A/1) Renforcer les équipes militantes.

Réaffirmer que nous sommes toujours un syndicat métier et que les réflexions techniques sur les métiers et les missions de la DGFIP restent au cœur de notre syndicalisme.

La commission semble ne pas beaucoup mettre l'accent sur cette partie à laquelle bon nombre d'adhérents historiques et fidèles sont attachés.

Il nous semble que dans la partie où il est abordé la technicité des militants, il est plutôt exclusivement fait référence à notre technique en matière d'actes de gestion et d'aide aux agents et pas au reste.

Avis de l'Assemblée Générale :

Vote à la majorité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Avis Favorable		Avis défavorable	
-----------------------	--	-------------------------	--